

**Un plan d'urgence sociale
contre la crise
&
une alternative de gauche aux
restrictions budgétaires**

1er octobre 2009

www.ptb.be



Les gens d'abord, pas le profit

Ce texte est une explication accompagnant la présentation
« *Taxe des millionnaires & budget 2009* ».

On peut télécharger celle-ci sur

<http://www.ptb.be/nouvelles/dossiers/dossier-budget-2009.html>

Éditions du PTB (Parti du Travail de Belgique)
Boulevard M. Lemonnier 171, 1000 Bruxelles
www.ptb.be • ptb@ptb.be • 02 50 40 112

Qui sera visé : eux ou nous ?

Fin mai 2009, les présidents et secrétaires généraux des trois syndicats rédigeaient un texte commun : « Il est hors de question que les travailleurs et les allocataires sociaux passent une nouvelle fois à la caisse en subissant une politique d'austérité qui les sanctionnerait à nouveau pour les politiques capitaliste et néolibérale irresponsables qui les ont menés dans le mur. Ainsi, les travailleurs réclament le maintien de services publics de qualité, des investissements massifs dans la création d'emplois durables dans des filières d'avenir, le maintien d'un pouvoir d'achat suffisant pour pouvoir faire face à la crise ainsi qu'une autre fiscalité. Par autre fiscalité, nous entendons une meilleure répartition des richesses¹. »

Les patrons de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) voient les choses tout autrement. Pour eux, tout le monde doit apporter « sa petite pierre à l'édifice ». Pieter Timmermans, le patron de la FEB, parle de « difficiles exercices d'équilibre ». Mais il ajoute aussitôt : « Nous devons en premier lieu nous concentrer sur la compétitivité, et non sur le pouvoir d'achat. Dans les conditions actuelles, le pouvoir d'achat se porte quand même très bien². » C'est une façon cynique de dire que la FEB et les banquiers acceptent de fournir une contribution symbolique pour en réalité continuer à tirer un maximum de profits.

La FEB voit la crise comme un phénomène naturel contre lequel personne ne peut rien, « une vague qui submerge tout³ », « un ouragan sans précédent⁴ ». Le Premier ministre Herman Van Rompuy est d'accord, parle d'une tempête « qui a emporté au loin tous les efforts des années 80 et 90⁵ ». Ainsi, les responsables de la crise restent hors d'atteinte. Non pas que le Premier ministre ne voie pas de problèmes structurels. À ses yeux, il s'agit de... « la compétitivité des entreprises,

1 Le Soir, 27 mai 2009. Tribune libre signée par Rudy De Leeuw, président de la FGTB, Luc Cortebeek, président de la CSC, Anne Demelenne, secrétaire générale de la FGTB, Claude Rolin, secrétaire général de la CSC, Jan Vercaemst, président de la CGSLB et Bernard Noël, secrétaire général de la CGSLB.

2 24 mars 2009

3 9 juin 2009

4 24 mars 2009

5 16 septembre 2009

le taux d'emploi trop faible et l'encouragement de l'esprit d'entreprise⁶ ». Et c'est ainsi que Van Rompuy emboîte le pas de Timmermans. C'est la recette néolibérale qui a mené droit à la crise et à une catastrophe pour les finances de l'État. Pourtant, le gouvernement continue, pour l'essentiel, tout simplement sur la même voie.

Tout comme les syndicats, le PTB (Parti du Travail de Belgique) veut emprunter une toute autre voie. À court et à long terme. Afin de placer aussi les responsables de la crise devant leurs responsabilités : ils doivent payer la crise et le déficit. C'est pourquoi le PTB a élaboré un plan d'urgence sociale contre la crise – avec, comme mesure phare, une taxe des millionnaires – en même temps qu'une alternative budgétaire. Il constitue un ensemble chiffré, cohérent et concret. Le monde du travail a déjà fait plus que sa part lors des précédents plans de restrictions budgétaires. Qui va payer le gros des nombreux milliards que Van Rompuy veut dénicher ? Eux ou nous ? Rendez-vous au cours des prochains mois et années.

6 idem

I. La taxe des millionnaires

1. Qu'est-ce que la taxe des millionnaires ?

Il y a beaucoup d'argent. Mais il est mal réparti. Albert Frère, par exemple, a une fortune estimée à 2,9 milliards d'euros. Disons 3 milliards. En octobre 2008, le comte Maurice Lippens pesait 600 millions d'euros. Tout cet argent, ces personnes ne l'ont jamais gagné de leurs propres mains.

Un pour cent de la population belge (soit 44.000 ménages) possède un quart de toutes les richesses. Ces 44.000 ménages ont chacun une fortune moyenne de 8.787.143 euros. Et le pour cent le plus riche qui suit (donc encore 44.000) possède 2.465.957 euros en moyenne par famille.

Mais la richesse de l'un est la pauvreté de l'autre. D'ici peu, les simples travailleurs ne pourront plus acheter une maison. Et un Belge sur sept vit sous le seuil de pauvreté⁷. Le niveau du monde du travail a reculé alors que le monde du capital est plus riche que jamais. L'État est aux prises avec un trou de plus en plus grand dans son budget⁸ et ne trouve pas d'argent pour combler les besoins de la crise. Entre-temps, un petit nombre de gens nage dans l'opulence.

Il est grand temps que les impôts servent à ce à quoi ils devraient être destinés : réaliser une redistribution équitable dans la société. Afin de laisser contribuer chacun selon ses moyens, y compris ses moyens financiers, au financement de la communauté. Dans ce sens, il faut que notre pays opère un nouveau choix fiscal⁹.

Une taxe des millionnaires s'impose, d'un point de vue social. Les simples citoyens doivent-ils payer la facture de la crise et le trou dans les caisses de

7 Le seuil de pauvreté est le revenu nécessaire pour pourvoir à ses besoins de base (habillement, nourriture, logement, enseignement, soins de santé...).

8 Budget (de l'État) : l'estimation (annuelle) des dépenses de l'État et des moyens pour y subvenir. Le budget consiste en un bilan initial, un bilan intermédiaire (« contrôle budgétaire ») et un bilan final.

9 Fiscal vient du latin fiscus, qui signifie « caisse de l'État », « trésor national ».

l'État, bien qu'ils ne soient responsables ni de l'un, ni de l'autre ? La taxe des millionnaires est le moyen de trouver l'argent là où il est. Afin de payer un plan d'urgence sociale contre la crise et, en même temps, de remettre sur pied les finances chancelantes de l'État.

Il faut faire ici une distinction entre revenu et fortune. Un revenu, c'est ce qu'une famille gagne en un an. Une fortune, c'est-à-dire des avoirs, c'est ce que possède une famille à un moment donné. La fortune est la somme des bâtiments et des terrains (biens immobiliers), des véhicules, des diamants et des œuvres d'art (biens mobiliers) et des comptes bancaires, du cash, des actions et des obligations (biens financiers). Notre pays lève des impôts sur les revenus, mais pas sur les fortunes. La seule véritable taxation annuelle du patrimoine, c'est le précompte immobilier que vous payez sur votre maison d'habitation (qui ne vous rapporte rien). Or, il représente la plus grosse partie du patrimoine des familles modestes, mais seulement une toute petite part du patrimoine des familles riches, dont la fortune est surtout financière.

Résultat ? Selon la Deutsche Bank, la Belgique « apparaît autant comme un paradis qu'un enfer fiscal ». Et la banque d'expliquer : « Un enfer pour qui vit d'un revenu du travail. Mais très avantageux fiscalement pour les biens mobiliers¹⁰. » (cité dans le livre *Priorité de gauche*, Peter Mertens et Raoul Hedebouw, éditions Aden, p. 97)

Il faut que ça change. Pourquoi les gens fortunés ne paieraient-ils pas ? Le PTB propose qu'on prélève annuellement un impôt sur les fortunes des millionnaires¹¹, soit environ 2 % de la population. Et rien que chez ces 2 %. À savoir les 2 x 44.000 familles fiscales dont il est question plus haut.

Cette taxe des millionnaires recourt à une taxe progressive : plus on est riche, plus on paie un pourcentage élevé.

Logique car, plus une fortune est élevée, plus vite elle grandit et plus élevée, normalement, est le revenu qu'on en tire. En France, on se sert d'un tel taux d'imposition des fortunes progressivement plus élevé. Nous proposons :

- 1 % sur la partie de la fortune excédant 1 million d'euros,
- 2 % sur la partie de la fortune excédant 2 millions,
- 3 % sur la partie de la fortune excédant 3 millions.

Nous tenons compte aussi d'une déduction plafonnée à 500.000 euros pour la première maison d'habitation.

Combien de ménages seraient-ils soumis à la taxe des millionnaires ? Pour répondre à la question, examinons le tableau ci-dessous. Il présente la fortune des centiles 96 à 100. Chaque centile correspond à 1/100^e de la population,

¹⁰ Sur ce plan, les « biens mobiliers » désignent aussi les biens financiers.

¹¹ Dans ce texte, on entend par « millionnaire » quelqu'un qui possède plus d'un million d'euros, un euro-millionnaire. Un multimillionnaire possède donc plusieurs millions d'euros.

soit 44.000 ménages. Ils sont classés du moins riche (centile n° 1) au plus riche (centile n° 100). Le tableau présente les centiles 96 à 100, c'est-à-dire les 5 % les plus riches de la population.

Seuls ces ménages détiennent une fortune supérieure à 1 million d'euros. Il y a donc 220.000 ménages millionnaires en Belgique. Mais seulement une partie de ces millionnaires sont soumis à la taxe des millionnaires.

Et si l'on fixe la barre à 1,5 million, pour tenir compte de la maison d'habitation exonérée, seuls les déciles 99 et 100 sont concernés. Ce qui signifie qu'à peine 2 % de la population sont concernés par la taxe des millionnaires. Ce qui représente 88.000 ménages.

Cela rapportera 8,7 milliards d'euros.

Une telle taxe est parfaitement réalisable en Belgique. C'est ce que conclut un rapport publié il y a quelques années par l'Administration générale des impôts¹².

Ce rapport détaille les mesures à prendre pour instaurer une telle taxe :

- créer un cadastre des fortunes¹³
- lever le secret bancaire
- rendre les actions nominatives.

Cette dernière mesure est déjà d'application, les autres sont parfaitement faisables. Et elles permettraient, en plus, de combattre la grande fraude fiscale.

Cet impôt ne concernerait pas les simples travailleurs.

Tableau 1. Taxe progressive des millionnaires, par centile de familles

Centile	Fortune par ménage (en euro)	Maison déduite-500.000	1 % → 1 M	2 % → 2 M	3 % → 3 M	Taxe	Recettes
94	833.563	-	0	0	0	0	0
95	868.295	-	0	0	0	0	0
96	1.076.685	576685	0	0	0	0	0
97	1.354.540	854.540	0	0	0	0	0
98	1.493.467	993.467	0	0	0	0	0
99	2.465.957	1.965.957	9.659	0	0	9.659	424.996.000
100	8.787.143	8.287.143	10.000	20.000	158.616	188.616	8.299.104.000
Total							8.724.100.000

2. Un nouveau choix fiscal

Récemment, l'institut allemand TNS Emnid a effectué un sondage parmi la population allemande en lui demandant : « Êtes-vous d'accord pour que soit

¹² Jean-Marc Delporte et Alain Moreau, L'impôt sur la fortune est-il réalisable en Belgique ?

¹³ Cadastre des fortunes : le registre tenu par l'Etat de tous les biens, et dans lequel il est fait mention de toutes les transactions. Il existe déjà un cadastre des biens immobiliers.

introduite une taxe des millionnaires de cinq pour cent sur les fortunes de plus d'un million d'euros ? » 72 pour cent des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative.

Il y a une explication à ce large soutien populaire. « Les gens en ont plus qu'assez de payer de lourds impôts sur leur travail », déclare le professeur Axel Haelterman (KUL), conseiller fiscal du gouvernement belge. Et sur bien d'autres terrains encore, c'est l'homme de la rue qui doit porter les charges les plus lourdes.

Ces trente dernières années, ce sont les travailleurs qui ont payé l'assainissement de la dette publique. En 1976, le Premier ministre de l'époque, Leo Tindemans annonçait que le bout du tunnel des restrictions était presque en vue. Dix ans plus tard, le premier ministre Martens disait textuellement que « les trois quarts du tunnel étaient derrière nous ». En 1993, c'était au tour de Dehaene d'être sur le point d'en sortir avec son Plan global. Et, aujourd'hui, avec Van Rompuy, il faut un Plan global « multiplié par deux au moins ». Et la fin du tunnel n'est toujours pas en vue.

Durant cette période, le monde du capital s'est lourdement enrichi. Il a profité des bénéfices élevés et de l'explosion de la Bourse. L'économiste Henri Houben a fait figurer dans un graphique les bénéfices des 200 plus grosses firmes industrielles du monde au cours du demi-siècle écoulé. « De 1960 à 1991, ils ont grimpé de 11 à 91 milliards. (...) Pour grimper ensuite spectaculairement à presque 800 milliards en 2007. Une somme mirobolante, correspondant à tout ce que le continent africain produit en un an, l'Afrique du Sud mise à part. Les 200 plus grandes entreprises du monde réalisent un chiffre de bénéfices qui équivaut à ce que 900 millions de personnes produisent en un an. S'il vous plaît. » (Priorité de gauche, p. 153)

Le tableau est le même dans notre pays. En décembre 2008, la Banque Nationale belge publiait les chiffres des bénéfices nets des sept dernières années dans notre pays. Il s'agit ici de sociétés non financières; donc on ne reprend pas les banques et les autres institutions financières. Toutes ces sociétés non financières ont enregistré un bénéfice net de 215 milliards d'euros. Durant ces sept années de vaches grasses, elles ont doublé leurs bénéfices, qui sont passés de 21,6 milliards en 2000 à 48,4 milliards en 2007. Les grands actionnaires ont pu rugir de plaisir.

La balance est faussée entre le monde du travail et le monde du capital. En un quart de siècle, plus de 8 % de la richesse intérieure (le PIB¹⁴) ont glissé du revenu du travail vers les revenus du capital. Un transfert de 25 milliards d'euros par an.

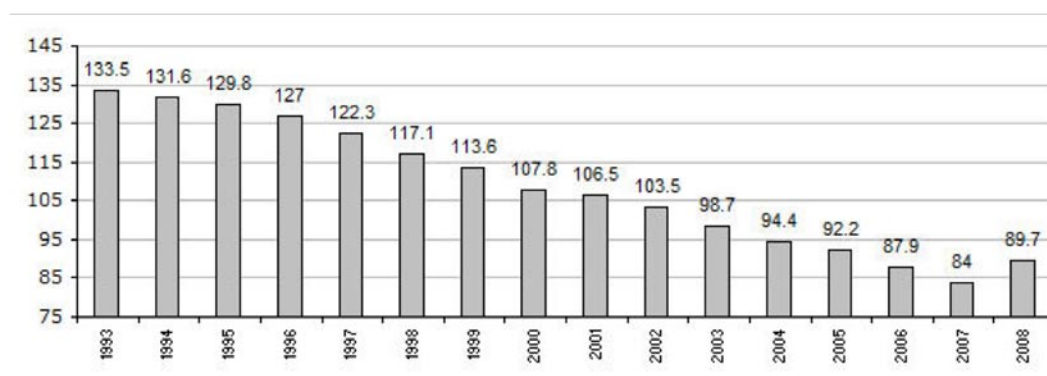
En même temps, le budget et les caisses de l'État sont dans le rouge. Ce qui a été économisé en un quart de siècle afin de faire baisser la dette publique a été dépensé pour sauver les banques. Au lieu de rapporter de l'argent, la privatisation des banques publiques a coûté un os à l'État. (Voir Priorité de gauche, pp. 121 et suivantes)

Depuis 1993, l'État belge a voulu respecter les critères imposés dans le traité de Maastricht (1992) par l'Union européenne : en arriver à une dette publique

14 Le produit intérieur brut ou PIB est la valeur totale des marchandises et services produits dans un pays en un an (biens de consommation, investissements et dépenses publiques).

de moins de 60 % du PIB et à un déficit budgétaire annuel de moins de 3 % de ce même PIB. Du fait que la Belgique se trouvait endettée jusqu'au cou (133 % du PIB en 1993), les gouvernements ont concocté des plans de restrictions budgétaires afin de diminuer cette dette publique. Le plus important a été le Plan global, appliqué pendant six ans (1993-1999). À partir de 1999, la conjoncture a dépassé les attentes. Cela a permis de réduire encore la dette. Mais, aujourd'hui, cette dette a grimpé en flèche une fois de plus. L'injection, fin 2008, de 20 à 25 milliards dans les banques, a d'un seul coup fait augmenter la dette à 6 ou 7 % du PIB. Et les perspectives ? Une dette de 102 % en 2010 et de 110 % en 2011.

Tableau 2. Évolution de la dette publique



Il faut trouver de l'argent pour financer les surcoûts du vieillissement, dans le cadre de la sécurité sociale. Au lieu de résoudre un problème, la privatisation des pensions en a encore créé un. Pour la lutte contre le chômage et celle contre le réchauffement climatique, il faut trouver plus d'argent encore.

C'est pourquoi une taxe des millionnaires, avec des taux d'imposition à croissance progressive, est logique, raisonnable, décente et juste.

Bien sûr, notre proposition va à l'encontre de la tendance néolibérale dominante en Europe. En Espagne, en Allemagne et aux Pays-Bas, l'impôt sur les fortunes a été récemment supprimé. La France est encore l'un des rares pays levant un impôt sur les fortunes, avec la Finlande, la Norvège et la Suède. Certains cantons suisses prélèvent également une taxe sur les grandes fortunes. La taxe française a été introduite par Mitterrand en 1982, supprimée par Chirac en 1987 et, après des protestations massives, réintroduite en 1989.

La France n'est pas seulement intéressante parce qu'il s'agit d'un pays voisin, mais aussi parce que la structure des revenus et des fortunes y est sensiblement équivalente à celle de la Belgique. L'exemple français nous donne donc une idée de ce qu'est une application (bien qu'édulcorée) de notre proposition de taxe des millionnaires.

3. L'exemple français de la taxe des millionnaires

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) français fonctionne comme suit : pour les fortunes de plus de 790.000 euros, on paie une taxe de 0,55 à 1,80 % (en cinq barèmes différents, selon l'importance de la fortune). En 2007, la taxe rapportait 4,4 milliards d'euros et représentait 1,6 % de toutes les rentrées de l'État en impôts.

L'exemple français montre que le gros des rentrées vient des plus riches. Les recettes des deux barèmes les plus élevés – et, là, il s'agit de moins de 2 % des personnes qui paient l'impôt sur la fortune – représentent 35 % de la recette totale. 0,3 % des contribuables (dans la catégorie la plus haute) paient 17,5 % de la recette totale. Le barème le plus bas comprend 47,6 % du total des ménages imposés mais ne fournit que 7 % de la recette. Une répartition honnête.

Tableau 3. L'impôt sur la fortune en France

Fortunes en euros	Taux	Impôts en euros
€ 790.000	0 %	0
790.000 à 1.280.000	0,55 %	0 à 2.695
1.280.000 à 2.520.000	0,75 %	2.695 à 11.995
2.520.000 à 3.960.000	1,00 %	11.995 à 26.395
3.960.000 à 7.570.000	1,30 %	26.395 à 73.325
7.570.000 à 16.480.000	1,65 %	73.325 à 220.340
€ 16.480.000	1,80 %	€ 220.340

Avec une base initiale de 790.000 euros, 2 % seulement des ménages en France paient un impôt sur la fortune. Pourtant, en admettant que la grandeur et la distribution des fortunes en France soient comparables à celles de la Belgique, cela devrait concerner, selon notre Tableau I (théorique) environ 7 % des familles (à partir du 94^e centile). En d'autres termes, le tableau de la France indique les montants qui sont imposés en réalité.

Comment expliquer cette grande différence entre le Tableau I théorique et l'application pratique en France ?

1. En France, les contribuables doivent évaluer et déclarer eux-mêmes leur fortune. En dix ans, le nombre de déclarations a augmenté, passant de 192.000 à 565.000. Mais il va de soi qu'on doit tenir compte d'une forte sous-évaluation de la fortune réelle. Celui qui fait une fausse déclaration peut recevoir comme sanction (théoriquement) un redressement fiscal portant sur les trois dernières années. Celui qui ne remet pas de déclaration peut devoir remonter jusqu'à dix

ans dans le temps.

Un cadastre des fortunes et la levée du secret bancaire peuvent mettre un terme à ces écarts.

2. La fortune réelle diffère de la fortune imposable. Il existe en effet un très grand nombre de déductions fiscales qui ramènent un groupe important de fortunes en dessous des barèmes imposables. En France, 30 % de la valeur de la première habitation bénéficie d'exemption. En outre, il y a une réduction d'impôt par enfant à charge. De plus, les avoirs à finalités professionnelles et les œuvres d'art, n'entrent pas en ligne de compte. De même, les actions qui sont considérées comme faisant partie du « patrimoine professionnel » peuvent être exemptées complètement (PME) ou à 50 %. De cette manière, on évite une grande partie des impôts.

Nous proposons qu'il n'existe qu'une seule déduction de 500.000 euros pour la première habitation.

3. Il existe également un bouclier fiscal, un plafond maximal. En France, la somme de tous les impôts ensemble (sur les revenus, la fortune, les revenus des investissements...) ne peut jamais dépasser 50 %. Le coût budgétaire de ce bouclier fiscal atteignait 232,9 millions d'euros, en 2007, et, sans lui, la recette de l'impôt sur la fortune aurait été de plus de 5 % supérieure.

Nous sommes contre ce genre de bouclier fiscal en Belgique pour les tout hauts revenus.

4. Enfin, il y a encore la fraude fiscale proprement dite, consistant par exemple à placer de l'argent dans des paradis fiscaux.

Notre proposition de taxe des millionnaires est plus conséquente que l'exemple français et peut assurer de meilleures rentrées. Toujours est-il que l'impôt de solidarité sur la fortune reste en place et fournit la preuve qu'un pays seul peut lever un impôt de ce genre et le maintenir à contre-courant. Plus de pays le feront, moins difficile ce sera. Et surtout : cet impôt est efficace. En France, les taux d'imposition restent en dessous de 2 %, avec un maximum de 1,8 %. L'impôt fournit plus de 4 milliards d'euros de rentrées.

Quid de la fuite des capitaux ? On est très agréablement surpris, de ce côté ! Car, le nombre de déclarations augmente d'année en année. Moins de 1 % des contribuables ont changé de pays. Bien sûr, il s'agit ici de richissimes millionnaires qui disparaissent. Mais ils restent soumis à l'impôt pour leurs biens immobiliers en France. Comme les Français sont également soumis à l'impôt pour leurs possessions à l'étranger. Il s'agit d'une perte de 2,2 % seulement. Sur une base d'imposition de 900 milliards d'euros, cela ne concerne qu'un petit 20 milliards. Bref, ce n'est pas cela qui doit nous arrêter.

Conclusion : l'exemple français, aussi édulcoré qu'il soit, montre que cette mesure fiscale permet de faire d'une pierre cinq coups :

1. Elle est efficace, et fait revenir beaucoup d'argent dans les caisses.
2. Elle ne touche que les millionnaires.
3. Elle libère de l'argent pour l'emploi et le bien-être.
4. Elle est une protection contre les restrictions budgétaires.
5. Elle renforce la solidarité.

Cette mesure, qui constituerait une rupture de la politique fiscale actuelle, est nécessaire et urgente. La part du revenu national qui passe dans les bénéfices d'entreprises et dividendes est historiquement élevée. Mais jamais l'apport des bénéfices d'entreprises et des fortunes dans le total des rentrées de l'État n'a été aussi bas. L'impôt sur les sociétés a dégringolé et ne représente même plus 8 % de toutes les recettes fiscales. Les rentrées fiscales des fortunes (droits de succession¹⁵, taxes boursières, taxes sur les livrets d'épargne...) sont très réduites.

Aujourd'hui, les taxes sur la consommation (TVA¹⁶ et accises¹⁷) constituent le gros morceau (environ 40 %) des rentrées fiscales. Elles sont surtout payées par les gens qui ont un revenu normal. Les impôts des revenus du travail représentent 37 % de l'ensemble. Est-ce équitable ?

15 Droits de succession : l'impôt qu'on doit payer lorsqu'on touche un héritage.

16 La TVA ou « taxe à la valeur ajoutée » est un impôt sur les produits et les services. Sur les produits de luxe (mais aussi sur l'énergie !), on pratique un tarif de TVA élevé (21 %). Pour les biens de nécessité vitale, on applique un tarif réduit (12 % ou 6 %). La TVA est une injustice sociale, puisqu'elle fait payer la même chose à tout un chacun, quel que soit son revenu.

17 Il y a, entre autres, des accises sur les boissons alcoolisées, sur le tabac et dérivés, sur les boissons rafraîchissantes et les carburants.

II. La taxe des millionnaires et le budget

1. Un trou de 25 milliards

Avec la crise, le déficit du budget annuel de l'État grimpe rapidement. Début octobre, pour 2009, le compteur indique un déficit de 25 milliards d'euros. Cela représente entre 6 et 7 % du produit intérieur brut (PIB), qui s'élève à quelque 350 milliards d'euros.

Lors de la préparation du budget 2009, un gouvernement bien trop optimiste comptait encore sur un petit excédent. Lors du contrôle budgétaire du printemps 2009, il devait déjà adapter les chiffres estimant le déficit à 12 milliards. Et ce déficit ne cesse de croître. Ce n'est que maintenant que la crise va vraiment se faire sentir.

D'où vient ce trou ? Enumérons-en les principales origines :

1. Avec la crise, les recettes des impôts ont diminué d'au moins 14,6 milliards. Moins d'impôt sur les dividendes. Augmentation de l'exemption fiscale pour les patrons pour les heures supplémentaires et le travail de nuit (300 millions). Moins de recettes TVA avec la consommation en baisse. Remboursement plus rapide de la TVA aux entreprises (400 millions). Moins de TVA dans le secteur de la construction (200 millions). Indexation des barèmes fiscaux (1,1 milliard). Déduction fiscale pour les investissements économisant l'énergie (250 millions). Etc.

2. Le cadeau que représente la déduction des intérêts notionnels¹⁸ pour les entreprises cause un manque à gagner fiscal de 3,3 milliards (chiffre pour 2008). Le tour de passe-passe par lequel les sociétés peuvent porter en compte des intérêts fictifs sur leurs propres avoirs est devenu absolument incontrôlable. Et le Service public fédéral des Finances contredit le fait que ces déductions d'intérêts notionnels aideraient à créer de l'emploi (Priorité de gauche, pp. 40-47).

¹⁸ Le mot « notionnel » vient de la rue de la Loi, il ne figure pas (encore) au dictionnaire. Il sert à jeter de la poudre aux yeux. Il signifie en fait « fictif ». La déduction des intérêts notionnels est également appelée, en abrégé, « intérêts notionnels ».

3. En même temps, la crise – et son dramatique contrecoup sur l'emploi – a provoqué un important déficit dans une composante du budget : la sécurité sociale. Cette sécurité sociale a servi d'amortisseur, entre autres, via le chômage économique temporaire. Mais la Sécu pourra-t-elle continuer à jouer son rôle en 2010, une année au cours de laquelle on s'attend à 100.000 nouveaux chômeurs ? Car le déficit de la sécurité sociale pour 2009 s'élève à 2,8 milliards d'euros et on s'attend à un déficit de 5,3 milliards en 2010. D'où vient le déficit ? Les rentrées ont baissé de 3 milliards, suite à la réduction des « cotisations sociales¹⁹ » et des rentrées complémentaires en provenance de la TVA et, en même temps, les coûts du chômage ont augmenté d'environ 1,3 milliard.

4. L'aide aux banques a amené une charge supplémentaire d'intérêts pour les caisses de l'État d'environ 0,5 milliard. Et n'oublions pas non plus que la garantie de l'État de plus de 72 milliards pour ces banques est suspendue comme une épée de Damoclès au-dessus de l'administration de l'État.

S'il ne se passe rien, la dette publique va gravement augmenter au cours des années à venir, en raison de ce déficit budgétaire. Avec un risque d'effet boule de neige engendré par les intérêts de cette dette.

2. La logique antisociale des économies du gouvernement

Le Premier ministre Herman Van Rompuy garde son flegme. Mais il prévient quand même : « Une très grande partie de notre déficit conjoncturel²⁰ va se transformer en déficit structurel - entre autres, vu le vieillissement. Ce qu'on croit être conjoncturel est en fait permanent ». Conséquence: « la législature²¹ prochaine et une très grande partie de celle d'après seront marquées, hélas, par l'effort budgétaire²² ».

« Pour vous donner une idée, en 1981, on avait un déficit de 15%. Aujourd'hui, on a moins que la moitié. D'un autre côté, en 1992, le plan global de Dehaene représentait un effort équivalant à la moitié de celui d'aujourd'hui. Donc, aujourd'hui, c'est la moitié de ce qu'on devait faire en 1981 mais le double de ce qu'on devait faire en 1992. »

La crise est toutefois conjoncturelle, selon van Rompuy, au contraire du déficit.

19 Une partie du salaire de chacun est versée sous forme de « cotisation sociale » dans la caisse de la sécurité sociale. C'est en fait un salaire indirect, par lequel est payée la cotisation de chacun en tant qu'assuré social. Ces dernières années, ces « cotisations sociales » ont été réduites. Le déficit a été complété par l'État via « un financement alternatif », avec l'argent des recettes de la TVA. Autrement dit : votre patron vous paie moins de salaire indirect mais c'est vous-même qui repayez ce manque à gagner pour la sécurité sociale par le biais de ce que vous consommez.

20 Conjoncturel : qui repose sur la conjoncture ou les circonstances du moment.

21 Législature : période gouvernementale.

22 Le Soir, 1er août 2009

Le Premier ministre espère un rétablissement économique dans les prochaines années et, partant, plus de rentrées. Mais c'est incertain. La situation pourrait également s'aggraver. Même dans le cas d'une relance, le vieillissement restera et il accroîtra fortement les dépenses au cours des prochaines années (du fait des coûts des pensions et des soins de santé plus élevés). Cela, le Premier ministre le dit aussi. Pourtant, il veut persévérer dans la réduction des coûts du travail pour les entreprises. De ce fait, les rentrées de la sécurité sociale risquent d'encore diminuer davantage²³.

Le problème du trou dans le budget n'est donc pas un problème de quelques mois mais un problème pour les six années à venir au moins. « Nous ne sommes encore qu'au début d'un long chemin vers l'équilibre budgétaire. » (Van Rompuy, 16 septembre 2009)

Parce que le gouvernement ici évite plusieurs tabous (ne pas toucher au remboursement des dettes, pas de charges fiscales pour les sociétés et les gens fortunés), de nouvelles économies dans les dépenses sociales sont inévitables. En d'autres termes, ce ne sera pas qu'un long chemin, mais aussi un chemin parsemé d'injustice. Le gouvernement veut que les gouvernements régionaux y fournissent aussi leur contribution.

Pour entamer ce long chemin, le gouvernement prévoit des économies structurelles de 5,5 milliards d'euros au cours des deux années à venir. Ainsi, le trou budgétaire de 25 milliards (ne) sera comblé (que) pour un quart (à peine). Le gouvernement compte sur la reprise de la croissance économique dès 2011 et espère qu'ainsi les rentrées de l'État augmenteront à nouveau. En 2015, il compte enfin voir rétabli l'équilibre du budget. Ce scénario est osé, car la crise peut encore durer des années.

Les contours des pistes pour arriver au premier cap des 5,5 milliards se dessinent.

1. Limiter la norme de croissance²⁴ dans le budget des soins de santé. Une proposition circule afin de réduire la norme, de 4,5 % à 2,8 %. Cela reviendrait à 400 millions d'euros de rentrées en moins.

2. Travailler plus longtemps. Avec l'application du pacte des générations. On assiste à des mouvements préparatoires visant à relever l'âge de la pension. Cela sera proposé en décembre 2009, lors d'une conférence nationale sur les pensions.

3. Réduire le nombre de fonctionnaires via le plan de départ pour les agents de l'État. À long terme, s'en prendre à leurs pensions. En décembre, la conférence nationale sur les pensions pourra ouvrir la piste du détricotage des pensions des

23 Parce que ceci est calculé comme un pourcentage des coûts salariaux.

24 Depuis 2003, on a établi une norme de croissance annuelle de 4,5 % pour le budget des soins de santé. L'expérience des années précédentes (avec une hausse des coûts de 4,2 % par an) avait prouvé que cette norme de croissance était nécessaire pour garantir la qualité des soins de santé, vu le vieillissement et les progrès médicaux. Les syndicats et mutualités ont sorti la norme de croissance du feu en échange d'une baisse des cotisations sociales patronales à la sécurité sociale. Cinq ans plus tard, les employeurs réclament la suppression de la norme de croissance. Van Eetvelt (Unizo) prétend même que la norme de croissance est une « aberration pure ».

agents de l'État.

4. Activer les chômeurs. « Il va y avoir un contrat réciproque et contraignant d'obligations et de droits pour les chômeurs de moins de 25 ans. » C'est ce qu'a imaginé la rue de la Loi pour annoncer davantage de sanctions contre les jeunes chômeurs. Dans la même ligne, se situe la résolution d'accroître le contrôle des chômeurs de plus de 50 ans.

5. Il y a aussi des pistes en vue d'aider à combler le trou du budget au moyen de taxes insupportables. Ainsi, le gouvernement examine la piste d'une taxe sur les carburants, une taxe sur le CO₂, un impôt sur les voitures d'entreprise et un impôt sur les produits polluants. Il y a aussi l'idée visant à supprimer le régime fiscal de l'épargne pension. Au lieu d'un « précompte libérateur unique », il y aura alors une imposition annuelle. Idem pour un relèvement du taux d'imposition des livrets d'épargne et bons d'Etat, utilisés surtout par les petits épargnants.

6. Le comité de concertation entre les différents gouvernements du pays a convenu que les régions et communautés assumeraient un tiers de l'effort, soit au moins 1,92 milliard. Aussi les régions vont-elles économiser dans tous les départements et postes. Les ministres chargés de l'enseignement vont rogner sur les salaires et les coûts de fonctionnement, même si un point de départ, tant en Communauté française comme en Communauté flamande, de l'accord gouvernemental était « la revalorisation de la profession d'enseignant ». La communautarisation de l'enseignement a été une catastrophe, surtout pour l'enseignement en Wallonie et à Bruxelles. Et, aujourd'hui, on vient encore réduire ses moyens.

3. Le danger communautaire

Un combat va apparaître à propos de l'effort que les régions et communautés vont devoir fournir. En d'autres termes : dans quelle mesure le transfert de l'État fédéral vers les gouvernements régionaux sera-t-il limité ? Car il y a bien un accord à propos des économies de 2010 et 2011, mais il ne va pas au-delà. Il n'y a pas d'accord pour 2012. Pourtant, c'est précisément à ce moment là que Van Rompuy veut réaliser ses plus grandes économies.

Le ministre-président flamand Peeters prévient tous azimuts qu'après 2011, la Flandre ne fera plus d'effort. Et le super-ministre flamand Muyters (N-VA), l'ancien patron de la Voka²⁵, la fédération patronale flamande, claironne partout ses mensonges en disant que la Flandre est la seule qui paiera pour les économies à réaliser au cours des deux années à venir. Nous sommes partis une fois de plus pour une surenchère nationaliste !

Du budget de l'État, une partie va aux Régions et communautés. Les diverses réformes de l'État ont transféré des compétences vers les gouvernements régionaux : enseignement, économie, culture, logement, soins, recherche, agriculture, sport, médias, politique familiale et accueil des enfants... Et, en

25 La Voka est l'organisation des employeurs flamands.

même temps aussi, les moyens financiers d'exercer ces compétences. Chaque année, les gouvernements régionaux et communautaires reçoivent des autorités fédérales une partie des recettes fiscales, une dotation. Cette dotation a été calculée à l'aide d'un mécanisme complexe qui a été le résultat d'un compromis communautaire malaisé²⁶. Plus riche est la région, plus elle dispose de rentrées. Ainsi, c'est la Flandre qui en tire le plus de profit. Il existe un « mécanisme de solidarité » destiné à régler quelque peu cette clé de répartition, mais il ne le fait pas complètement.

Cette répartition appauvrit le pouvoir fédéral. En trois ans, la partie accordée aux Régions est passée de 37 à 40 %. En 2006, il s'agissait de 33,4 milliards d'euros et, en 2009, de 36,3 milliards.

Et, entre-temps, ce pouvoir fédéral reste compétent pour la sécurité sociale, dont les coûts ont grimpé en flèche en raison de la crise et du vieillissement, alors que les cotisations sociales destinées à la sécu diminuaient. En trois ans, les dépenses de l'État fédéral pour la sécurité sociale ont augmenté d'au moins 30 %.

Les régions et communautés ont fourni un effort en vue d'assister le pouvoir fédéral. Surtout la Flandre, dans ce cas, qui tire le plus d'avantages des clés de répartition. Mais cet effort volontaire peut cesser. C'est ce que le ministre président Peeters annonce. Son argument : pour 2011, la Flandre veut un budget en équilibre et elle ne peut donc se permettre d'effort supplémentaire.

Cette situation dramatique peut obliger le gouvernement fédéral à demander de réduire les transferts vers les gouvernements régionaux. Cela reviendrait à revoir la Loi de financement et, dans ce cas, on aurait droit à une nouvelle réforme de l'État. Telle est la stratégie du pourrissement des partisans de la ligne dure qui dominent le gouvernement flamand : « Nous n'aiderons pas les autorités fédérales. Nous assécherons ainsi l'État fédéral et obligerons les francophones à une réforme de l'État qui nous assurera un surcroît de compétences. » Ils attendent tout simplement que les autorités fédérales ne soient plus en état de financer la sécurité sociale ou leurs outils de fonctionnement.

Cette réforme de l'État équivaldra au démantèlement de la sécurité sociale fédérale. Entre-temps, les nationalistes du Nord du pays prétendent qu'ils mettent progressivement sur pied une sécurité sociale complémentaire et flamande (assurance dépendance, assurance hospitalisation, bourses d'études...), le tout assaisonné à la sauce libérale. Mais, une fois qu'on en sera là, ces mesures seront présentées comme une alternative à l'actuelle sécurité sociale.

L'État fédéral a déjà été démantelé trop profondément.

- Il transfère 36 milliards à la Flandre, à Bruxelles et à la Wallonie.
- Il cède 2,5 milliards à l'Union européenne.
- Il paie 18 milliards en dépenses sociales fixes :
 - 8 milliards pour les pensions des agents de l'Etat,
 - 2,9 milliards pour les CPAS,
 - 7 milliards de cotisations légales à la sécurité sociale.

²⁶ La Loi spéciale de financement de 1989 et les accords de Lambermont de 2000-2001.

- Il paie 13 milliards en « financement alternatif » de la sécurité sociale.
- Il paie 12 milliards en guise d'intérêts sur toutes les dettes.

Ainsi, il ne reste plus que 8 milliards pour la politique propre aux autorités fédérales, alors que l'ensemble des dépenses courantes des autres départements fédéraux (Justice, Défense, Finances, Affaires étrangères, Transport & Mobilité...) atteint déjà 18,4 milliards d'euros. Et nous revoilà donc revenus au trou du budget ! Cela a déjà fait dire ceci au ministre Leterme : « D'ici peu, on ne pourra même plus élaborer de budget fédéral. »

4. Un plan d'urgence sociale contre la crise et une alternative budgétaire

Le gouvernement ne parle plus que du déficit budgétaire. Il ne parle plus de plan de relance ni de protection contre la crise. Il se veut rassurant : « Il faut attendre la reprise. »

« Ce qui est possible pour les banques est inimaginable pour les simples citoyens. Les Excellences tirent la sonnette d'alarme : «Équilibre ! Orthodoxie budgétaire ! Pas de dette publique supplémentaire !» Aux yeux de ces prophètes du libre marché, l'idée que l'État pourrait injecter des milliards dans un plan d'urgence sociale est complètement inimaginable. » (Priorité de gauche, pp. 52-53)

Quand on part d'une préoccupation sociale, on sait qu'un plan d'urgence est tout aussi nécessaire qu'un plan budgétaire. Le PTB a élaboré cette combinaison : pour les deux plans ensemble, il s'agit de 17 milliards. Onze milliards pour le plan d'urgence sociale et 6 milliards pour un plan d'alternative budgétaire.

Pour le plan d'urgence sociale, l'idée est la suivante : une meilleure qualité de vie avec plus de pouvoir d'achat, de manière à ce que la population puisse absorber le choc de la crise.

Pour le plan d'économies, l'orientation est celle-ci : les responsables de la crise et du déficit paient eux-mêmes le trou du budget.

« Nous devons oser regarder dans l'autre direction et oser activer les grosses fortunes pour garantir des allocations décentes. C'est une question de courage politique. » (Priorité de gauche, p. 99)

	Mesure	Rentrées
Plan d'urgence sociale	(1) Taxe des millionnaires	8 milliards d'euros
	(2) Modèle kiwi	2 milliards d'euros
	(3) Taxe spéciale bénéfiques Electrabel	1 milliard d'euros
		= 11 milliards d'euros
Plan d'alternative budgétaire	(4) Taxe spéciale banques	1 milliard d'euros
	(5) Suppression intérêts notionnels	2 milliards d'euros
	(6) Combattre grande fraude fiscale	3 milliards d'euros
		= 6 milliards d'euros

Il s'agit d'un plan d'urgence sociale qui garantit une protection sociale contre le fléau de la crise et qui « fait payer la crise aux riches ». Il libère de l'argent pour des investissements dans le secteur social, l'enseignement et l'environnement. C'est un plan de réforme qui dévoile les contradictions de notre société capitaliste.

En outre, il y a un plan pour éliminer le trou du budget. Le déficit ne peut pas augmenter de façon illimitée. Il peut être éliminé progressivement. Dans notre alternative, nous n'allons pas plus loin au niveau de l'effort budgétaire que ce que propose le gouvernement. Et nous nous limitons aux années 2010 et 2011. Ensuite, d'autres mesures structurelles devront suivre.

La combinaison du plan d'urgence sociale et du plan d'alternative budgétaire peut aider à combler le déficit. Ainsi, le plan d'urgence sociale doit assurer le financement d'un plus grand nombre d'emplois et le refinancement de la sécurité sociale et de l'enseignement. Indirectement, cela amènera de l'argent supplémentaire dans les caisses de l'État. Un effet retour en quelque sorte.

1. La taxe des millionnaires rapporte 8 milliards. De ces rentrées, nous consacrons 3 milliards à l'emploi public (enseignement, aide sociale et soins de santé, investissements environnementaux...). Trois milliards iront aussi à la sécurité sociale, entre autres pour garantir des pensions plus décentes. Et deux milliards seront consacrés à un programme public de recherche scientifique et aux coûts de fonctionnement dans l'enseignement.

2. Le modèle kiwi²⁷ pour les médicaments peut rapporter 1,5 milliard d'économies

²⁷ Le modèle kiwi est un modèle néo-zélandais de remboursement des médicaments, via lequel l'État organise des appels publics d'offre. Seul le prix du médicament le meilleur marché (en comparaison avec des articles de marque similaires) et de la meilleure qualité est remboursé. Le modèle a été lancé pour la Belgique par le Dr Dirk Van Duppen, de Médecine pour le peuple, dans son livre La guerre des médicaments.

à l'assurance maladie. Mais il assurera surtout une baisse des prix des médicaments de 50 à 90 %, de sorte que les médicaments sur prescription seront presque gratuits. Nous prônons ensuite l'utilisation du modèle kiwi pour le matériel médical et pour les appareils médicaux très chers. Ici, les deux milliards d'économies doivent servir en premier lieu à alléger les factures d'hospitalisation²⁸ et à améliorer les soins de santé de première ligne²⁹. De même, une amélioration de la situation des soins et du personnel soignant (emploi et revenu) s'impose. Nous défendons le maintien de la norme de croissance de 4,5 %.

3. Un impôt spécial sur les bénéfices d'Electrabel (« la rente nucléaire »)

La CREG, le chien de garde fédéral de l'énergie, a calculé que le géant de l'énergie Suez-Electrabel palpe un bénéfice supplémentaire de 1,8 milliard d'euros pour chaque année en plus qu'il laisse fonctionner les centrales nucléaires. On sait que les centrales nucléaires sont amorties depuis longtemps. Les arguments en faveur d'un abandon du nucléaire – l'environnement et la sécurité en tête – sont entre-temps ensevelis par le gouvernement même qui suit le lobby énergétique, Electrabel en tête.

Nous défendons une diminution de la TVA sur l'énergie de 21 à 6 %. L'énergie n'est pas un produit de luxe, comme le caviar. Ce manque à gagner pour les recettes de la TVA sera comblé par un impôt sur les bénéfices supplémentaires de Suez-Electrabel : 1 milliard d'euros.

4. La suppression de la déduction des intérêts notionnels, qui coûtent plus de 3 milliards d'euros.

Les années de politique de cadeaux fiscaux aux super-riches doivent cesser. Les intérêts notionnels ne créent pas d'emplois. « La plupart des cadeaux fiscaux sont offerts aux entreprises cotées en Bourse et sont presque directement transférés aux actionnaires. Ainsi, les intérêts notionnels n'entraînent que des rendements à deux chiffres dans les dividendes³⁰. » (Priorité de gauche, p. 46) La suppression de ces intérêts notionnels fournira net 2 milliards d'euros. Et c'est bien nécessaire. Les besoins de la population ne sont pas notionnels mais réels.

5. Un impôt bancaire de 33,99 % sur les bénéfices des banques. Dans le passé, les banques ont engrangé des bénéfices gigantesques et les banquiers ont eux-mêmes touché des bonus colossaux, même en 2009. Ils sont pourtant coresponsables de la crise. Nous savons que le soutien aux banques a coûté entre 6 et 7 % du PIB. Au second trimestre de 2009, Dexia, KBC et Fortis ont réalisé un bénéfice de plus de 1 milliard d'euros. Elles ne paient que 10,4 % d'impôt sur ces bénéfices et profitent par-dessus le marché de toutes sortes de déductions. Par contre, l'homme de la rue, lui, remet en moyenne 40 % de son revenu.

Ajoutez à cela le fait que les banques font du bénéfice sur la dette publique,

²⁸ C'est particulièrement ressenti par les gens ; aussi les partisans flamands de la ligne dure mettent-ils la chose à profit dans toute leur agitation en faveur d'une assurance « flamande ».

²⁹ Les soins de première ligne consistent en toute « aide directement accessible ». Chaque demandeur de soins peut y faire appel sans limitation aucune. En premier lieu, le généraliste, mais aussi le dentiste, l'infirmier(e) à domicile, le psychologue...

³⁰ Le dividende est la part de profit versée aux actionnaires d'une société.

via la perception de commissions sur la vente d'obligations linéaires (OLO). Cela se fait comme suit. Pour financer les dettes, l'État vend – via les banques – des OLO à des investisseurs institutionnels (fonds de pension, fonds d'assurances...) en paquet de 10 millions et plus. Ces fonds répartissent les OLO en produits financiers (sicav³¹...) et, ainsi, la dette belge « se dilue » dans d'autres produits financiers en Bourse. Les banques fonctionnent ici comme intermédiaires et reçoivent pour cela une certaine commission.

Si les banques payaient l'impôt réel sur les sociétés de 33,99 %, sans la moindre déduction fiscale, cela pourrait rapporter 1 milliard d'euros.

6. Combattre l'importante fraude fiscale. Celle-ci atteint des sommets incroyables. On estime que, chaque année, dans notre pays, la fraude atteint presque 30 milliards d'euros. En guise de comparaison : le professeur Frank a estimé qu'en 1970, on avait fraudé pour 2,5 milliards d'euros (100 milliards de francs belges). En 1998, toujours selon le professeur Frank, on était passé à 15 milliards d'euros, ce qui revenait à presque un cinquième des rentrées fiscales. Les 10 % les plus riches commettent 57 % de cette fraude. Il est plus que temps de s'en prendre au phénomène, et pas que verbalement. Les conditions pour ce faire consistent à mettre un terme aux paradis fiscaux, à lever le secret bancaire, à instaurer un cadastre des fortunes et à doter le ministère des Finances d'effectifs plus importants et plus efficaces. Une lutte plus efficace pourrait permettre de récupérer un dixième de cette fraude, soit 3 milliards d'euros.

31 Une sicav (société d'investissement à capital variable) est une société d'investissement collectif, en Belgique. Une sicav réalise donc des investissements collectifs avec les capitaux qu'elle a attirés.

Annexe : L'administration de l'Etat

1. Principaux chiffres

PIB : 350 milliards

Dettes publiques : 320 milliards

Recettes de l'État : 134 milliards

Budget de la sécurité sociale : 65 milliards

2. Le rapport entre le gouvernement fédéral, les gouvernements régionaux et la sécurité sociale

Pour avoir une image de l'administration de l'État, il faut examiner plusieurs budgets : le budget de l'État fédéral et ceux des régions et des communautés. Le budget de la sécurité sociale est une composante du budget de l'État fédéral.

Chaque budget comporte d'une part les dépenses et d'autre part les rentrées (recettes).

Les rentrées de l'État fédéral sont assurées par l'impôt sur les personnes, l'impôt sur les sociétés, la TVA et les accises. En outre, la composante « sécurité sociale » dans le budget est en grande partie financée par les « cotisations patronales et celles des travailleurs ». Ces « cotisations sociales » sont calculées en pourcentage des salaires bruts.

Les rentrées des gouvernements régionaux (régions et communautés) proviennent pour la part la plus importante d'une dotation des autorités fédérales. Les régions elles-mêmes lèvent aussi, même si c'est de façon très limitée, des impôts : taxe de circulation, précompte immobilier, droits de succession...

En juin 2009, les prévisions des recettes pour 2009 étaient les suivantes : 90,3 milliards de rentrées pour l'État fédéral et 43,7 milliards de cotisations à la sécurité sociale. En tout, 134 milliards. Des estimations plus récentes prévoient des rentrées moindres.

En face, il y a les dépenses. Et elles sont plus importantes. Et plus importantes aussi que ce qu'on a calculé dans le budget. Un survol.

3. Le budget fédéral

Tableau 4. Le budget fédéral, situation juin 2009 (en milliards d'euros)

	2009	2006
Rentrées autorités fédérales	90,3	90,0
Transfert à d'autres niveaux	52,9	46,9
Régions & communautés	36,3	33,4
Financement alternatif sécurité sociale	13,6	10,5
Union européenne	2,4	2,5
Autres	0,6	-

Reste fédéral	37,4	43,1
Intérêts dette publique	11,8	13,1
Reste après paiement intérêts	25,6	30
Dépenses sociales (cotisations sécurité sociale, pensions fonctionnaires...)	17,8	15,1
Départements (Finances, Défense, Justice, Affaires étrangères, Transport et Mobilité...)	18,4	14,9
Déficit	- 10,6	0

Dans le poste Dépenses sociales, la part du lion (17,8 milliards en 2009) va aux dépenses sociales légalement fixées :

- 7 milliards pour le financement de la sécurité sociale
- 7,9 milliards pour les pensions des agents de l'État (qui tombent hors de la sécurité sociale)
- 2,9 milliards pour les CPAS.

Après le paiement des intérêts de la dette publique (11,8 milliards), il reste 25,6 milliards pour les dépenses fédérales. Si on en déduit les dépenses sociales du précédent paragraphe, il ne reste même pas 8 milliards.

Mais les dépenses courantes des divers départements s'élèvent à 18,4 milliards. Ce déficit de 10,6 milliards s'aggrave entre-temps parce que les rentrées fiscales de l'État sont nettement moindres que le budget ne le prévoyait.

Nous précisons encore que 6,3 milliards (des dépenses courantes) passent aux dépenses en personnel des divers départements.

Pourquoi les rentrées de l'État fédéral ne sont-elles pas plus substantielles ? Les rentrées ont baissé en raison de la crise économique mais aussi en raison des cadeaux fiscaux aux entreprises. Ainsi, en deux ans, les rentrées de l'impôt sur les sociétés ont été réduites de moitié. D'après Laurette Onkelinx (3 septembre), la diminution des rentrées serait encore plus importante : 14,6 milliards de moins qu'en 2008.

Tableau 5. Recette des autorités fédérales (en milliards d'euros)

	2009	2007
Impôt sur les personnes	34,4	35,8
Impôt des sociétés	6,7	12,4
TVA	22,8	25,1
Autres (accises, etc.)	21,0	18,2
Rentrées non fiscales	5,4	2,7
Total	90,3	94,2

4. Les recettes et dépenses de la sécurité sociale

Pour avoir une vue complète des dépenses et rentrées de l'État, il convient encore d'examiner le tableau de la sécurité sociale.

Tableau 6. Rentrées de la sécurité sociale (en milliards d'euros)

	2009	2007
Cotisations sociales	40,8	43
Autres rentrées	2,9	3,5
Total intermédiaire	43,7	46,5
« Financement alternatif »	13,6	11,2
Quote-part « fixe » de l'État	7,0	6,5
Total rentrées	64,3	64,2
Déficit	- 2,5	0

Constatation : 2/3 du budget de la sécurité sociale est financé par les cotisations sociales et 1/3 par les impôts (20,6 milliards)

Les dépenses de la sécurité sociale :

Soins de santé : 23 milliards

Pensions privées (secteur privé et indépendants) : 22 milliards

Chômage : 15 milliards

Autres (allocations familiales, invalidité...) : 4 milliards

On peut comprendre qu'avec la crise et le vieillissement, le budget et la sécurité sociale doivent augmenter et non pas être bridés. Le déficit du budget de la sécurité sociale est surtout imputable à l'augmentation des dépenses en chômage et en chômage technique et à la hausse des dépenses en soins de santé (conséquence du vieillissement). Ce déficit va encore s'accroître.

5. Le déficit total de l'État

Au niveau fédéral, le déficit est de 10,6 milliards d'euros (situation juin 2009).

Il y a 2,4 milliards de déficit dans la sécurité sociale. (Le déficit passerait à 5 milliards en 2010.)

Le déficit des gouvernements régionaux et des communes est estimé à 3,8 milliards, dont 2 milliards pour les communes.

Si l'on additionne ces chiffres, le déficit approche les 17 milliards. En tenant compte des corrections comptables et de l'aggravation de la situation sur le plan des rentrées aussi bien que des dépenses, le déficit se situera entre 19 et 25 milliards d'euros en 2009.